

DÉCISION DU MAIRE N° 2024-09

Objet: Tarifs communaux 2025

Le Maire de Brindas,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22, alinéa 2

VU la délibération n° 2020/55 du 10 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour une partie des matières visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la fixation des tarifs municipaux

VU l'avis de la Commission finances du 28 novembre 2024,

DÉCIDE

<u>Article 1er</u>: Les tarifs municipaux 2025 sont fixés comme suit :



Location de salles	
Ménage (entreprise) compris uniquement dans les deux salles des fêtes (sauf pour les associations) Week-end : tarif à la journée du vendreidi, samedi et dimanche (sauf précision) Semaine : tarif à la journée du lundi au jeudi (sauf précision)	Tarif 2025
Salle du Carré d'ass - réunion en 1/2 journée (matin ou après midi). Les particuliers n'ont pas accès. Réservé aux entreprises et aux syndicats de copropriétaires	150,00 €
Grande salle des fêtes	
caution	2 000 €
2eme journée consécutive à -50%	
Résident de Brindas - Jours fériés et week end 9h à 6h Résident de Brindas - semaine 9h à 6h Non résident de Brindas - Jours fériés et week end Non résident de Brindas - semaine	880,00 € 730,00 € 1740,00 € 980,00 €
Petite salle des fêtes	
caution	1000€
2eme journée consécutive a -50%	
Résident de Brindas - Jours fériés et week end 9h à 6h	350,00 €
Résident de Brindas - semaine 9h à 6h	290,00€
Non résident de Brindas - Jours fériés et week end	700,00 €
Non-résident de Brindas - semaine	400,00 €
Hall - pas de location le samedi et dimanche	
caution	500,00€
Résident Brindas Journée (08h - 20h)	140,00 €
Résident Brindas 2 à 3h (dans la plage horaire 08h-20h)	90,00€
Non-résident de Brindas Journée (08h - 20h)	170,00 €
Salle D'exposition - Clos des arts	
caution	750,00€
Exposant non résident de brindas	
journée 9h00-21h00	80,00€
week end (vendredi 14h00 au dimanche a 19h00)	145,00 €
week end et semaine suivante jusqu'au vendredi 12h	220,00€
Période de 2 week end consecutifs	320,00 €
Exposant résident de brindas	
journée 9h00-21h00 week end (vendredi 14h00 au dimanche a 19h00	50,00 €
	70,00 €
week end et semaine suivante jusqu'au vendredi 12h	115,00 €



Tarif préférenciel pour les associations	
Grande Salle des Fetes - semaines et week end (audelà de la gratuité prévue dans le cadre des avantages en nature)	250,00€
Petite salle des Fêtes - semaines et week end (audelà de la gratuité prévue dans le cadre des avantages en nature)	150,00€
Un certificat d'octroi de salle exceptionnel doit être rempli	
Salle Parc des sport	
caution	1000,00€
association Brindas (audelà d'une utilisation à titre gratuit)	100,00 €
association hors Brindas	200,00€
Professionnels	500,00€

Médiathèque	
	Tarif 2025
Abonnement individuel	
de 0 à 11 ans	1,50 €
de 11 à 18 ans	4,50 €
Adulte	12,00 €
Abonnement, assistante maternelle résidentes, prêt uniquement d'ouvrages pour enfants et puériculture	gratuit
Etudiants, minima sociaux, personnes en recherche d'emploi sur justificatif	gratuit
Abonnement Familial	25,00 €
Accesinternet	gratuit
Renouvellement de carte de lecteur (perte et vol)	5,00€
Caution emprunt liseuse	150,00€



Concession cimetière	
	Tarif 2025
Concession cimetière	
Concession en terre 15 ans pour 2 m² (2 personnes)	280,00€
Concession en terre 30 ans pour 2 m² (2 personnes)	640,00€
Concession en terre 15 ans pour 4 m² (4 personnes)	560,00€
Concession en terre 30 ans pour 4 m² (4 personnes)	1280,00€
Columbarium durée 15 ans (cases pouvant recevoir 2 urnes cinéraires)*	400,00€
Columbarium durée 30 ans (cases pouvant recevoir 2 urnes cinéraires)*	700,00 €
Jardin du souvenir — dispersion des cendres * *plaques : La gravure est à la charge du concessionnaire selon cahier des charges	64,00€
Vacation funéraire	0 1,00 0
Reversées à la police municipale	20,00€



Occupation du domaine public	
	Tarif 2025
Terrasses, devantures ()	
Terrasses et devantures (m²) — annuel	8,00€
Bureau ou bulle de vente immobilière / mois pour 20m2 maximun	500,00€
Bureau ou bulle de vente immobilière Si m2 supplémentaire : /m2/mois	35,00€
Foire	
Exposants emplacement sur le circuit prix au ML (réservation pour minimum 2ml)	2,00€
Forains jusqu'à 75 m2 - la journée	25,00 €
Forains de 76 m2 à 150 m2	50,00€
Forains au dela de 151m2	75,00 €
Emplacement dans la salle des fêtes (m²) — la journée	6,50 €
Exposition automobile (unité — par véhicule) — la journée	1,00 €
Vide grenier résidents à Brindas (ml) - Maximum 6 ML	2,00€
Vide grenier non-résidents à Brindas (ml) - Maximum 6 ML	4,00 €



Manège — vogues (manèges et baraques foraines) (oour la durée)
Forains Vogues de 0 m2 à 75 m2	50,00€
Forains Vogues de 76 m2 à 150 m2	100,00 €
Forains Vogues au dela de 151m2	150,00 €
Cirque	
parjour	80,00€
caution	300,00€
Autres spectacles payants	elemanti Enusin
le m²– la journée	5,00 €
branchement électrique (1/2 journée)	5,00€
Marchés	ia ng -ia joutree
le mètre linéaire — pour abonnés — payable d'avance par semestre	0,80€
le mètre linéaire — pour volants	1,50 €
Marché de Noël (stand) caution 40€	sq — etirod wedom
Simple	22,00€
Double	46,00€
Camion de ventes par correspondance	
La 1/2 journée	60,00€
Exposition automobile	
unité par véhicule - la journée	11,00 €
Occupation du domaine public - chantier - tra uniquement les chantiers privés, ces tarifs ne s'appliquent pas pou Etablissements Public de coopérations Intercommunales dont l membre ainsi que pour les concessionnaires de rése	r les chantiers des a commune est
Encombrement de la voie publique – (forfait par jour)	6,00€
Encombrement de la voie publique — (forfait à la semaine) Pénalité pour utilisation du domaine public sans demande.	35,00 €
Le tarif sera appliqué en sus.	15,00€
* On entend par encombrement de la voie publique : installation de chantier , dépôt de terre, gravas,bennes, échafaudage, palissade	



Autres tarifs	
	Tarif 2025
Photocopie par copie couleur en maison des associations Uniquement aux associations	0,23 €
Photocopies tous publics en mairie - par copie en Noir et blanc	0,40 €
Clés perdues / badges	50,00€
Caution podium et/ou parquet pour les associations	1 000,00 €

Article 2 : DIT que les crédits seront prévus au budget de la Commune.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Brindas.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par L'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

